



Charte Forestière de Territoire
Bas-Dauphiné Bonnevaux
www.cft-basdauphinebonnevaux.fr

APPEL À CANDIDATURE DES COMMUNES – ANNÉE 2018

Etat des lieux et cartographie des chemins et voies d'accès au massif forestier

La Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux a pour objectif de répondre à l'ensemble des enjeux liés à la forêt et la filière bois sur le territoire : morcellement foncier forestier, conflits d'usages, développement de la filière bois... Parmi eux a été identifiée la question de l'accès à la ressource et de la desserte forestière, permettant une gestion durable et une exploitation de la ressource respectueuse des enjeux sociaux et environnementaux locaux.

Toutefois, l'usage des voiries pour l'exploitation forestière conduit régulièrement à des situations d'incompréhension, voire de conflit. Ces tensions opposent des communes limitées dans leur capacité d'entretien des voiries (et leurs usagers), à des entreprises d'exploitation forestière dont l'activité est nécessaire pour valoriser la ressource locale et approvisionner en bois toute une filière créatrice d'emplois locaux.

Une démarche a donc été engagée début 2017, associant professionnels de la filière bois et communes de la charte forestière, de manière à favoriser le dialogue entre toutes les parties. La concertation a rapidement identifié la nécessité de définir un **Mode opératoire pour l'utilisation des chemins ruraux lors de l'exploitation forestière**, opérationnel depuis octobre 2017. Sur la base de déclarations de chantiers volontaires des professionnels de la filière et de la réalisation d'états des lieux avant et après chantiers, ce mode opératoire bénéficie également de la création d'un **réseau de Correspondants Forêt communaux**, afin de faciliter les échanges.

Dans le cadre de la mise en œuvre du mode opératoire, les élus de la charte forestière ont souhaité réaliser, sur un premier groupe de 10 à 15 communes, un état des lieux et une cartographie des chemins et voies d'accès au massif forestier, de leurs usages et des enjeux locaux concernés (zonages environnementaux, captages, fréquentation...).

Les OBJECTIFS du travail :

- ❖ **Développer un outil d'aide à la décision facilement mobilisable et en faire bénéficier les communes et leurs correspondants forêt pour la mise en œuvre du mode opératoire, mais également pour d'autres projets d'aménagement local :** une carte communale répertoriant l'ensemble des chemins et voies d'accès au massif, leur statut technique et juridique, leurs usages, les enjeux sociaux et environnementaux rencontrés...
- ❖ Avoir une bonne connaissance du réseau de desserte du territoire et des enjeux liés ;
- ❖ Créer des automatismes pour l'entretien partagé de la desserte forestière à l'échelle locale ;
- ❖ Cibler les zones de conflits existantes ou potentielles ;
- ❖ Identifier éventuellement des projets de desserte émergents ou les besoins potentiels ;

Pour mener à bien ce travail et sous la responsabilité de l'animatrice de la Charte Forestière, un premier stage de 3 mois a démarré depuis le 22 mai et se terminera le 31 août. Un second stagiaire est ainsi en cours de recrutement pour finir le travail de cartographie engagé sur les communes ayant répondu au premier appel à candidature, et continuer le travail sur de nouvelles communes.

Les ÉTAPES envisagées :

1. Recueil d'informations auprès des communes : bibliographie et entretiens communaux avec un groupe d'acteurs locaux, constitué en partenariat avec le correspondant forêt local, le cas échéant :

- Bibliographie (Documents globaux, Plan Local d'Urbanisme, Plan d'Approvisionnement Territorial...),
- Entretiens locaux : animation du groupe d'acteurs locaux, en s'appuyant sur le correspondant forêt communal.
- Exemple d'informations inventoriées : statuts technique et juridique des chemins, enjeux sociaux, zonages environnementaux...

2. Formalisation de cartes exploitables et modifiables :

- Alimenter le Système d'Information Géographique avec les éléments rassemblés à l'étape précédente (base de données cartographique) ;
- Formaliser les cartes, exploitables à l'échelle communale, en mettant en valeur les éléments rassemblés de la manière la plus pertinente et visuelle possible.

3. Communication sur les résultats :

- De manière à communiquer sur le travail effectué, une à deux réunions de rendu auprès des élus et des professionnels de la filière pourront être organisées.

A noter que les coûts associés au projet sont intégralement pris en charge.

Si le projet vous intéresse, vous souhaitez faire partie des communes à bénéficiaire de ce travail, et que vous êtes disposé(e) à :

- Préparer la composition d'un groupe d'acteurs locaux pertinent pour participer au recueil de données ;
- Participer à l'organisation d'un entretien communal, en partenariat avec le stagiaire et l'animateur de la charte forestière, en présence du groupe d'acteurs local.

Alors veuillez renvoyer la fiche de candidature ci-jointe avant le 18 août 2018.

Partenaires financiers

